

DISSOLUTION ANTICIPEE ET LIQUIDATION D'UN OPCVM

FCP UNIVERS AMBITION PLUS

Fonds Commun de Placement de catégorie Actions

Agrément du CMF n°09-2012 du 12 avril 2012

Adresse : Rue du Lac Oubeira - Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, gestionnaire de « FCP UNIVERS AMBITION PLUS » porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que son Conseil d'Administration réuni en date du 29 mars 2017, après avoir pris acte que les actifs gérés du fonds n'ont pas évolué depuis son lancement, a décidé de le dissoudre par anticipation.

A cet effet, et en application des dispositions de l'article 15 du règlement intérieur du fonds et de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF a déposé auprès du Conseil du Marché Financier un dossier d'agrément de la dissolution anticipée et de la liquidation de «FCP UNIVERS AMBITION PLUS ».

Le Collège du Conseil du Marché Financier réuni en date du 15 juin 2017 a décidé d'agréer la liquidation anticipée de «FCP UNIVERS AMBITION PLUS».

La date d'entrée en vigueur de la liquidation est fixée au 19 juin 2017. Par conséquent, les demandes de souscription et de rachat ne seront plus acceptées à partir de cette date.

En application des dispositions de l'article 22 du Code des Organismes de Placement Collectif, la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, assume les fonctions de liquidateur du fonds.